



« LE LABEL COSMOS ORGANIC : OFFRIR AUX CONSOMMATEURS DES GARANTIES IDENTIQUES ET HARMONISER LES PRODUITS COSMETIQUES EN EUROPE »

VALERIE LEMAIRE, DIRECTRICE D'ECOCERT GREENLIFE



« A partir du 1er janvier 2017, la mention Cosmos Organic deviendra obligatoire pour tous les nouveaux produits cosmétiques bio. Ils devront répondre à un nouveau cahier des charges qui permettra d'offrir des garanties identiques à tous les consommateurs européens. Ce nouveau label impose deux nouveaux critères : les crèmes et les produits

non moussants devront contenir + de 20% d'ingrédients bio et les produits rincés tels que les shampoings devront en renfermer + de 10% (prenant en compte l'eau contenue dans les flacons). Seuls les ingrédients biodégradables sont acceptés. Dans la continuité de l'ancien cahier des charges d'Ecocert, chaque produit certifié bio devra renfermer 95 à 100 % d'ingrédients naturels (moins de 10 ingrédients non naturels sont autorisés et listés) et 95 à 100 % d'ingrédients bio sur les ingrédients végétaux. Avec le label Cosmos Organic, le consommateur pourra toujours connaître l'organisme certificateur et la liste des ingrédients bio utilisés. Le fabricant, quant à lui, produira et commercialisera un produit parfaitement identifiable et dont la traçabilité est garantie. C'est donc une avancée pour l'harmonisation des produits cosmétiques vendus en Europe et à travers le monde. Il est également important de préciser que les produits certifiés avant le 1er janvier 2017, conserveront leurs anciennes garanties avec le nom de l'organisme de certification et le logo correspondant.

*COSMOS et dans sa continuité, le label Cosmos Organic, a été créé par cinq membres fondateurs * : Ecocert Greenlife SAS (France), le BDIH (Allemagne), Cosmebio (France), la Soil Association (Royaume-Uni) et ICEA (Italie) dans le but de définir des exigences minimales communes, d'harmoniser des règles de certification des cosmétiques biologiques et naturels et de faire du lobbying auprès des institutions afin de défendre la filière. En tant qu'organisme de contrôle, Ecocert Greenlife, intervient à toutes les étapes du processus de certification avec 17 000 produits certifiés par an dans 55 pays. Plus de 1 000 entreprises font appel à nos services. Nous certifions plus de 2 000 produits estampillés COSMOS mais également des matières premières bio telles que l'huile d'argan ou le beurre de karité. Dans notre démarche de certification, nous avons créé un outil web efficace à destination de nos clients : le « Green Portal ». Il leur permet de nous faire parvenir, d'une manière confidentielle, leurs données et ce depuis n'importe quel endroit dans le monde. Ecocert Greenlife est le seul organisme de contrôle à proposer ce service. En plus des vérifications sur site, nos chargés d'affaires contrôlent les données depuis notre siège social situé à l'Isle-Jourdain et attribuent ou non la certification. Il en sera de même dans le mode opératoire pour le label Cosmos Organic ».*

***Les cinq membres fondateurs de COSMOS et du label Cosmos Organic** sont **Ecocert Greenlife SAS** (organisme de certification indépendant, leader mondial de la certification en agriculture biologique et cosmétique biologique), **le BDIH** (association fédérale allemande des entreprises commerciales et industrielles pour les médicaments, les produits diététiques, les compléments alimentaires et les soins corporels), **Cosmebio** (association professionnelle française de cosmétique écologique et biologique), **Soil Association** (association de consommateurs au Royaume-Uni) et **ICEA** (le principal organisme de certification indépendant de cosmétiques naturels (cosmétiques organiques, bio-cosmétiques, éco-cosmétiques) en Italie.

CONTACT PRESSE :

Anna Khlopkova - a.khlopkova@giesbert-associes.com - Tel : 06 88 94 44 42

A propos du Groupe ECOCERT :

Engagé depuis plus de vingt ans pour le développement de l'agriculture biologique en France et dans le monde, le Groupe ECOCERT est le leader mondial de la certification en agriculture biologique et cosmétique biologique. Implanté dans 23 pays, il s'appuie sur un réseau international de 29 filiales et plus de 800 salariés. En 2014, le groupe a atteint un chiffre d'affaires consolidé de 43 millions d'euros, réalisé auprès de plus de 50 000 clients répartis dans une centaine de pays. Au-delà de son expertise en matière de certification, ECOCERT encourage les acteurs économiques à adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement en leur proposant des référentiels environnementaux reconnus et exigeants ainsi que des prestations de conseil et de formation sur les thématiques environnementales.